

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 194

Artikel: Ce que font les moines
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le ci-devant conseiller Henri Metté, serrurier. Quelle misère !

Le dimanche 26 mai, jour de la Trinité, la femme de Xavier Helg, boulanger, est accouchée d'un fils, ils ont porté l'enfant à Courrendlin pour le faire baptiser. On l'a su. Quand ils sont revenus, on leur criait toutes sortes d'injures. Cela révolte de voir, que nous avons dans cette ville des gens de cette trempe. Ma femme est aussi accouchée le lundi, 26, d'une fille. Je l'ai aussi envoyée à Courrendlin, mais j'ai fait faire un détour à ceux qui la portaient parce qu'on était venu nous avertir qu'on nous guettait pour nous empêcher de l'y porter, mais ils n'ont pas réussi. L'enfant a été baptisée sur les fonds baptismaux de Courrendlin par M. Greppe de Develier, curé de Courrendlin. Qui l'aurait baptisée, n'ayant point de prêtres chez nous ? Le maire ? Il était absent dans ce moment-là. Les municipaux ? Il n'y avait que le meunier, encore fallait-il qu'il enterrât un soldat mort aux Capucins.

On a fait un hôpital de l'église et du couvent des Capucins. On a ôté les autels collatéraux et les bancs. On a tout dévasté, on ne sait à quoi cela ressemble ! Lorsque la Cigogne, le Bœuf et la Couronne et autres auberges ont ôté leurs enseignes, on a voulu les obliger de les remettre, en leur disant qu'on s'empareraient de leurs maisons pour y mettre des cantiniers français. Moreau lui-même, avec un capitaine du bataillon y est allé officiellement de la part du général y communiquer cette résolution. C'est ce qui a encouragé les tenanciers du Bœuf et de la Couronne à donner encore du vin seulement.

Nous avons un autre général, c'est M. de Vieusseux qui est en général et pour cette partie ici. Il paraît qu'il est honnête et raisonnable.

Mardi, 4 juin, on a mis à la monte (adjudication) publique différents effets appartenant aux Capucins, tels que des tonneaux, des bancs d'église et autres effets. Il s'est trouvé un officier et des soldats de la Drôme, qu'on appelle les Carmagnols, à cause d'une chanson qu'ils chantent et dansent souvent par les rues de la ville, lesquels trouvaient que les articles de la dite monte se donnaient à très bas prix ; même le dit officier s'est emparé de la monte et les soldats menaçaient les préposés de la monte tellement que si Koetchet, le menuisier, qui est membre du district, était sorti, un soldat qui l'attendait sur la porte, l'aurait assommé. Sur ces faits, on est allé porter plainte au général, tant à ce sujet qu'à beaucoup d'autres. Il y a un décret qui porte que celui qui dira la moindre chose contre la nouvelle institution sera enfermé à ses frais et dépens.

On parle d'une levée de milices dans notre pays. Il y en a déjà deux compagnies qui vont

Et dans le feu, qu'elle avait fait allumer et qui pétillait dans l'âtre, elle jetait, l'un après l'autre, les éloges des revues et les lettres des admirateurs.

Elle voulait oublier les environs passés. Devenir un peu de flammes, s'envoler en fumée, voilà à quoi elle les condamnait.

Elle n'avait plus, dans la pensée, que la blanche abbaye, là-bas, avec ses immenses allées d'arbres, ses promenades muettes dans les bois ou le long des cloîtres, sa chapelle où l'on priaît Dieu. Elle avait hâte de fuir sa vie d'autrefois, d'oublier toutes les choses extérieures, et d'écouter, dans la paix et la solitude, les voix divines qui, semblables à des sources recueillies murmurèrent pacifiquement, au fond du cœur, des paroles du ciel, des mots divins d'espérance et de consolation.



S. M. NICOLAS II, Empereur de Russie.

volontairement. Ils partiront aux premiers jours, sous le nom de volontaires du Mont-Terrible. Tous les villages et les villes doivent fournir leur contingent. Ceux qui ont voulu s'y refuser de se soumettre, on les a forcés en les emprisonnant et en y envoyant des soldats chez eux et à discréption. Tous les jours on amenait de douze à quinze personnes, hommes, femmes, filles etc. et on les enfermait au couvent des Sœurs Ursulines, dont on a fait une espèce de maison de force. Presque tous les garçons des villages, tant de la Vallée que des baillages allemands, se sont sauvés et sont allés sur la Montagne du Mont, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Ils ont formé une espèce de camp. On a enfermé leurs pères et mères pour faire rentrer leurs fils. Voilà la liberté et leurs belles promesses !

(A suivre.)

Dans l'âtre, les revues et les lettres continuaient de brûler. Après avoir jeté une vive lueur, les feuilles se tordaient, se noircissaient, et s'émettaient en cendres.

— En somme, murmurerait la comtesse de Ruloff, de la cendre, n'est-ce pas la fin de toutes choses ?

Et quand rien ne fut plus des enthousiastes éloges, elle eut comme un soupir d'allégement.

Marie-Alice avait repris place dans le fauteuil, près du tiroir maintenant vide, et elle murmurait :

— Oui, ma petite Alba, nous qui chantons pour le plaisir des foules, nous sommes nommées des Etoiles. Pauvres étoiles filantes, si vite disparues dans le ciel de carton peint d'un décor ! On nous appelle encore des reines ; reines de théâtre, qui paraissent et aussitôt s'éva-

Ce que font les moines.

Le *Temps* énumère quelques-unes des libéralités annuelles des Chartreux au profit du seul département de l'Isère.

Ces libéralités dépassent un million par an (œuvres laïques et privées réunies). Or on sait que le conseil d'arrondissement a voté dernièrement une résolution invitant le gouvernement à appliquer strictement les rigueurs de la loi aux bienfaiteurs de la contrée. Parmi ces conseillers libéraux on en cite un qui avait demandé aux Chartreux et obtenu 60.000 fr. pour la construction d'une église dans sa commune. Les dignes religieux avaient été si révoltés de la décision du conseil d'arrondissement qu'ils ne

nouissent. Pauvres éphémères, qui nous brisons le cœur pour jeter, sur la scène, nos joies ou nos sanglots. On nous acclame, et le bruit des applaudissements est à peine éteint que, déjà, notre nom s'efface. Il n'est pas besoin que de longues années s'écoulent pour qu'on se demande ce qu'à bien pu devenir l'étoile, la reine. L'étoile a jeté son feu ; la reine a vu tomber son bandeau royal. Où est-elle ? En quel lieu abrite-t-elle le souvenir de sa grandeur usée ? On n'en sait rien. On ne s'en inquiète guère. Le grand public, guidé par la Presse, a bien d'autres étoiles à voir scintiller et pâlir, d'autres jeunes souveraines du chant à couronner, à applaudir... ou bien à siffler !

Et après une pause :

— Allons, ne soyez pas étonnée, enfant : ce que je vous dis là, c'est la vie.

(La suite prochainement)



S. M. Alexandra-Féodorovna, Impératrice de Russie.

voulaient pas demander l'autorisation. On sait que l'évêque de Grenoble a fait de pressantes démarches à Paris pour conserver au Dauphiné ces moines généreux et laborieux. Le *Temps*, organe protestant parle ainsi de leurs libéralités :

Le monastère a fait édifier, à Saint-Laurent-du-Pont, dans une situation unique, un hôpital doté de tout le confort moderne et qui a coûté 1,350,000 fr. L'entretien de cet établissement hospitalier, destiné aux malades et aux vieillards de toute nationalité, revient à 80,000 francs par an (aux Chartreux).

Ces jours derniers j'y ai constaté la présence de trois malades étrangers : un juif polonais, un Anglais et une Anglaise.

Le monastère entretient à ses frais, à Currière, une école de sourds-muets pauvres. Quinze professeurs apprennent à 60 ou 70 jeunes sourds-muets à parler ; ces derniers, après sept ans de service, ont acquis un état.

Coût : 70,000 fr. par an.

Le monastère fournit à l'hôpital de Voiron une subvention annuelle de 7,000 fr. ; à celui d'Entr-deux-Guiers 13 à 14,000 francs.

Les Chartreux ont donné 100,000 francs pour la construction d'une route forestière.

Lors de la construction de la route de Saint-Pierre-d'Entremont à Saint-Laurent-du-Pont, ils ont donné 30,000 francs pour percer le Frou et 30,000 francs pour percer le rocher des Buis.

En 1854, le bourg de Saint-Laurent-du-Pont fut détruit par un incendie. Les Chartreux le firent reconstruire.

En 1897, après l'inondation de Voiron,

les libéralités faites à cette ville par les Chartreux, y compris la part affectée à l'église ébranlée, atteignirent 150,000 francs.

Le monastère a fait des dons innombrables à l'occasion d'incendies, d'inondations, etc.

Je pourrai citer leur façon de donner. Il n'y a pas longtemps un hameau de la région fut détruit par un incendie. Les Chartreux offrirent 20,000 francs. Comment fut faite la répartition ? Les incendiés furent tous réunis ; on leur remit les 20,000 francs, en leur disant : « Faites vous-mêmes, entre vous, la répartition de ces 20,000 francs. » Et les incendiés procéderent ainsi.

Lors de la construction du tramway Voiron-Saint-Béron, il manquait 300,000 francs pour le terminer. Les Chartreux avaient déjà 200,000 francs d'actions. Ils souscrivirent encore 300,000 francs.

On ne compte plus dans la région, les chemins vicinaux, les fontaines, etc., qui ont été faits avec l'argent des Chartreux, niles petites industries, qui ont été créées ou aménagées par eux, puis cédées à des particuliers.

Tout cela est connu et archiconnu dans la région et justifie pleinement l'angoisse de nos populations.

Evidemment ces générosités cesseraient avec le départ des Chartreux et l'émigration de la fabrication de la liqueur qui porte leur nom.

A propos de la fabrique de liqueurs dont l'établissement remonte à 1840 et qui produit à l'Etat, sous forme de droit de régie, une somme annuelle de 1,500,000 à 1,800,000 francs, il n'est pas inutile de dire (chose ignorée) que les Chartreux ne sont plus

vendeurs.

Depuis plusieurs mois ils ont cédé à une société civile le monopole de la vente de la liqueur qu'ils fabriquent eux-mêmes.

La guérison de Gargam

Le *Fays du dimanche* a dit l'autre jour quelque chose de cet employé des postes écrasé dans un accident de chemin de fer le 18 décembre 1899 et guéri miraculeusement à Lourdes le 20 août dernier. En attendant que la Cour de Cassation tranche le cas intéressant que nous avons relaté, nos lecteurs apprendront sans doute avec intérêt les circonstances dans lesquelles s'est produite cette guérison.

M. le Dr Boissarie vient de publier le récit et nous le reproduisons ci-après :

Employé des postes, Gargam faisait le service ambulant entre Paris et Bordeaux. Dans l'accident de Livernant, près Montmoreau, le wagon où il était fut absolument détruit ; les quatre employés qui s'y trouvaient furent gravement blessés, et Gargam, projeté à 18 mètres de la voie, resta couché dans la neige pendant plusieurs heures.

Il avait perdu tout sentiment, et ne retrouva sa connaissance qu'en arrivant, à 8 heures du matin, à l'hôpital d'Angoulême qu'il n'avait pas quitté depuis, c'est-à-dire depuis 18 mois.

Pendant les premiers jours, il fut impossible de faire prendre aucune nourriture à ce malheureux. Il était couvert de contusions, on ne pouvait ni le toucher ni le remuer, et les trois médecins délégués par la Compagnie d'Orléans furent très embarrassés pour préciser la nature de ces lésions. Il a été vu par les docteurs Chédevergne, de Poitiers, Fournier et Bessette, d'Angoulême, et enfin par le médecin de l'hôpital, le docteur Decressac. Plusieurs opinions ont été émises : les uns ont cru à une paralysie par compression de la moelle ; on avait même proposé de soulever les parcelles d'os qui pouvaient la comprimer : — les autres ont cru que le choc nerveux devait être seul mis en cause ; enfin, le médecin de l'hôpital a cru à une maladie de la moelle, à marche progressive, qui devait finir par amener la mort du malade.

Gargam était absolument paralysé des deux membres inférieurs ; il ne pouvait avaler : il fallait le nourrir au moyen d'une sonde que l'on introduisait chaque jour, à plusieurs reprises, dans l'estomac. On ne pouvait le déplacer ; tout mouvement provoquait des souffrances très pénibles et déterminait des syncopes.

Pendant ses vingt mois de séjour à l'hôpital, il n'y a eu aucune amélioration : l'amaigrissement s'accentuait et des plaies se formaient spontanément aux extrémités. Gargam paraissait condamné ; la Compagnie d'Orléans n'hésita pas à proposer une pension viagère très élevée, mais le tribunal, par un jugement, confirmé par la cour de Bordeaux, accorda un capital de soixante mille francs d'indemnité et une pension viagère de six mille francs. Cette pension, d'après les probabilités, ne devait pas dépasser une ou deux annuités.

Gargam est parti pour Lourdes, le 20 août, couché sur un matelas étendu sur une planche. Il n'a pas quitté sa planche